Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrières sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

(1) Conducteur compris / (2) position par rapport au pivot avant (m)

	Nb Pas (1)	Position (2)	Pds / Av	Pds / Ar
Avant	0		0	0
Arrière	0		0	0

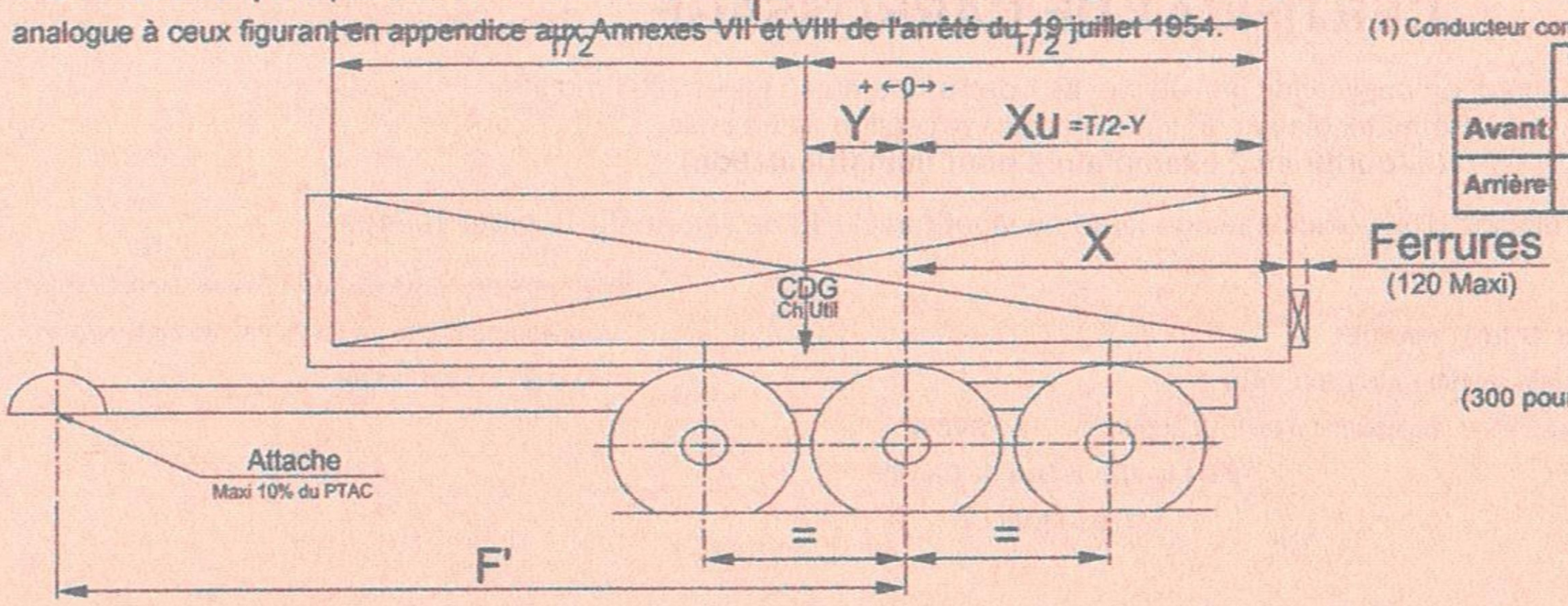

Renseignements complémentaires Réservoir Gasoil de densité = 0,85 Kg/Ltr

Poids (en Kg)	Sur l'avant	Sur l'arrière	Total	D (en m)	Volume à compenser
Véhicule à vide* (suivant tickets de pesée)	1 620	4 240	5 860		
Réservoir carburant (suivant relevé)	0	0	0		
Réservoir addit^nel (suivant relevé)					
Réservoir Ad Bleu (suivant relevé)					
PV = PC + M + Ca (suivant déf^ion au recto)	1 620	4 240	5 860		

D = Distance du centre de gravité du réservoir à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

* = *Poids du véhicule à vide, réservoir(s) vide(s)*

RÉPARTITION DU POIDS DE CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)

Ch AV = Ch x Y / F' = **32140** x $\frac{2,615}{7,730}$ = **10 873** Kg

Essieu(x) AR

Ch AR = Ch x (F'-Y)/F' = **32140** x $\frac{5,115}{7,730}$ = **21 267** Kg

RÉPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)

Poids à vide : **PV.AV**	=	1 620 Kg
Poids conducteur et passagers :		
p.AV	=	0 Kg
Ch AV		10 873 Kg
PT AV Total	=	12 493 Kg
PT AV autorisé :		
minimal (2)	=	0 Kg
maximal (2)	=	15 090 Kg

Essieu(x) AR

Poids à vide : **PV.AR**	=	4 240 Kg
Poids conducteur et passagers :		
p.AR	=	0 Kg
Ch AR		21 267 Kg
PT AR Total	=	25 507 Kg
PT AR autorisé :		
minimal (2)	=	0 Kg
maximal (2)	=	27 000 Kg

Fait à : SAINT SYVLAIN le : **08/12/2020**

Signature et cachet

Vos coordonnées:

Nota :
Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon ...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu (x) arrière.
Ferrures et charnières : dispositif (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochets d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans les cas particuliers doit correspondre au poids de l'élément mobile vide de ses équipements.